



# Prime de fin d'année : on est loin de Noël !

Le ministère de la Culture a annoncé qu'il ne verserait pas de « reliquat » en 2011. La quasi-totalité des agents du ministère de la Culture est ainsi privée de prime de fin d'année. Parmi les seul-es « réchappé-es » figurent les agents travaillant au Louvre et à la BNF. Justice sociale : peut mieux faire !

## Au Louvre, à Delacroix, aux Tuileries, la reconduction à l'identique ne suffit pas

A l'automne 2010, le ministère de la Culture annonçait qu'il n'y aurait pas de prime de fin d'année (en remplacement de la prime dite « de reliquat ») provoquant au sein du Louvre réactions et revendications des agents, relayées par la section SUD notamment.

Au final, le versement d'une prime de fin d'année pour les titulaires avait été obtenue, mais elle excluait les contractuel-les, et était d'un montant trop faible.

**Cette année**, la direction de l'établissement a confirmé (pendant la réunion bilatérale annuelle que SUD a eu avec la direction le 26 octobre) que la « **prime de fin d'année** » serait versée à l'identique de celle de 2010 (140 € pour les agents de catégorie C ; 115 € pour ceux de catégorie B; 80€ pour ceux de catégorie A).

Cette « prime de fin d'année » :

- est nommée « **prime de suractivité** ».  
L'administration insiste, comme en 2010, sur le fait qu'elle n'a pas vocation à être reconduite les années suivantes (quand la suractivité sera devenue habituelle ?). Ce n'est donc pas une prime pérenne ;
- ne concerne que les agents titulaires et exclut totalement les contractuel-les ; les plus précaires (contractuel-les à temps incomplet et occasionnel-les récurrent-es), en sont donc privé-es ;
- est d'un montant beaucoup trop faible.

## À la BNF, un projet de complément indemnitaire insuffisant

Au Comité Technique de novembre 2011 de la BNF, la direction a proposé la mise en place d'un système pérenne de complément indemnitaire. Au premier abord, on peut penser qu'un système durable est une bonne chose.

Mais après examen, le compte n'y est pas du tout pour la section SUD Culture de la BNF :

- Comme au Louvre, ce dispositif ne concerne que les agents titulaires et exclut les contractuel-les.
- Il prévoit de supprimer cette prime en cas "**d'insuffisance professionnelle**", notion floue dont le caractère arbitraire nous est hélas trop connu.
- Il diminue le montant de cette prime lorsque les agents concernés travaillent à temps partiel à moins de 70 % d'un temps plein.
- Le montant de la prime, **125 euros bruts**, est beaucoup trop faible.

Derrière toutes ces limitations, ces exclusions ou ces réductions, il y a l'idée d'accorder une prime pour avoir bien travaillé, bien obéi, avoir eu le comportement voulu par les hiérarchiques. Bref, cette prime ressemble fort à une **distribution de bons points**.



## **Pour SUD, le compte n'y est pas**

Il s'agit toujours de primes. Or, les primes ne comptent pas pour les cotisations sociales (pour les retraites par exemple), ce qui est un manque à gagner sur le long terme. D'autre part une prime peut être remise en cause à tout moment.

Ensuite, ces compléments indemnitaires seraient propre à la BNF et au Louvre, ces établissements ayant une autonomie de gestion. Certains agents auraient bien leurs primes de fin d'année, pendant que leurs collègues du reste du ministère de la Culture eux/elles n'auront rien.

## **Notre conception de la prime de fin d'année est totalement à l'opposé**

C'est bien à l'échelle de tout le ministère que cela doit se régler, et le dispositif doit être étendu aux autres agents du ministère de la Culture.

Nous pensons que la prime de fin d'année est une mesure de **justice sociale**, une aide financière, en particulier pour les plus bas salaires, un moyen de réduire un peu les inégalités salariales et de permettre aux agents, étreignés financièrement, de finir leur année un peu plus dignement.

C'est pourquoi nous abordons cette prime non pas avec des critères de statut ou de "qualité du service rendu", mais en fonction des revenus et de son **utilité sociale**.

Nous proposons donc que la prime de fin d'année soit :

- Versée aussi bien à des agents titulaires qu'à des agents contractuels ;
- Qu'elle soit versée sans tenir compte de la quotité de travail mensuelle ou de l'ancienneté ;
- Que son montant soit différencié en fonction de certains niveaux de salaires et qu'il soit plus élevé pour les plus bas salaires, celles et ceux pour qui cette prime est la plus nécessaire.  
Ainsi, nous proposons qu'elle soit **pour cette année (à réévaluer chaque année)** de **300 euros** pour tous les agents (titulaires et contractuel-les) dont le salaire est compris entre les indices 280 et 400, de **225 euros** pour celles et ceux dont les indices sont compris 401 et 600 et enfin de **150 euros** pour les indices compris entre 601 et 720.
- Parce qu'elle est une mesure sociale pour réduire les inégalités salariales, nous proposons qu'elle ait un **plafond** et qu'elle ne concerne pas les très hauts salaires, ceux au-dessus de l'indice 720 (soit les salaires de 3 500 euros bruts par mois et plus), pour qui elle ne représente pas grand chose. Alors que pour un-e contractuel-le qui gagne 700 euros par mois, elle représenterait près de la moitié de son salaire en plus.

Mais pour obtenir une telle prime de fin d'année pour les agents concernés du Louvre, de Delacroix, des Tuileries, de la BNF et du ministère de la Culture, il faut agir et nous mobiliser.

# **Nous ne demandons pas l'aumône ! Nous exigeons la justice sociale !**